DEUX-SEVRES

VILLE DE NIORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants: 39

Convocation du Conseil Municipal : le 06/03/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire et affichage intégral : le 16/03/2015

SEANCE DU 13 MARS 2015

Délibération n° D-2015-50

Divers sites municipaux - Demande de protection au titre des monuments historiques

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents:

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Yvonne VACKER, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Agnès JARRY, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Nathalie SEGUIN, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle GODEAU

Excusés:

Monsieur Elmano MARTINS.

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 mars 2015

Délibération n° D-2015-50

Direction Patrimoine et Moyens

Divers sites municipaux - Demande de protection au titre des monuments historiques

Monsieur Simon LAPLACE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs.

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La protection au titre des Monuments historiques est un statut juridique particulier s'appliquant à un bien mobilier ou immobilier reconnu pour sa valeur historique, architecturale, artistique, technique ou scientifique.

Régie par le livre VI du Code du patrimoine, elle constitue une servitude de droit public, destinée à protéger le bien et à en garantir la bonne conservation.

Engagée dans une démarche de mise en valeur du patrimoine, la Ville de Niort souhaite faire preuve de volontarisme et d'exemplarité dans la préservation de ce dernier. La protection constitue, à cet égard, à la fois une reconnaissance nationale de sites constitutifs de la richesse patrimoniale niortaise et un outil supplémentaire au service de leur préservation.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- mandater Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué pour entamer auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Poitou-Charentes (DRAC) toutes les démarches afin de proposer la protection, en partie ou totalement, au titre des Monuments historiques les sites suivants :
 - L'Hôtel de Ville ;
 - L'Eglise Saint-André;
 - Le Temple protestant ;
 - L'Eglise Saint-Hilaire;
 - La station de pompage des eaux du Vivier.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 39
Contre: 0
Abstention: 5
Non participé: 0
Excusé: 1

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT